



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 20 janvier 2020

Date d'affichage de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 19

Etaient présents : M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Marie-Christine Bouvier a donné procuration à Mme Françoise Panafieu

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste

M. Jérôme Mercadé

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

Mme Danièle Trabuc

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Janet Zaragoza

DEL2020_002 BP Principal 2020 – Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget

Conformément à l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le maire peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le maire propose au conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater 25% maximum des crédits ouverts en 2019 selon la répartition suivante :

Affectation budgétaire	BP 2019 + DM	Montant maximum autorisé (25% des crédits inscrits)
Chap 20 – immobilisations incorporelles	16 000	4 000
Chap 204 – subventions d'équipement versées	57 000	14 250

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser monsieur le maire à engager, liquider et mandater 25% maximum des crédits ouverts au budget d'investissement 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon l'affectation présentée ci-dessus,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	16
Procurations	03
Nombre de voix	19
Pour	19
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

